

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Tarifs 2020 du
Conservatoire à
Rayonnement
Départemental (CRD)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 juin 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 19 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 juin 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINGUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200611-20-B-15bis-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

N° DE DOSSIER : 20 B 15

OBJET : TARIFS 2020 DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD)

RAPPORTEUR : Monsieur BASSINE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint Germain-en-Laye a mené une politique culturelle forte et ambitieuse. Ce dynamisme, cette ambition et cet investissement sont appuyés par la conviction que la culture est un bien commun, facteur d'épanouissement et d'éducation, vecteur de rapprochements et de connaissance.

Dans ce contexte, le conservatoire à rayonnement départemental est un outil essentiel de la formation, de la pratique et de la diffusion de la musique, de la danse et du théâtre.

Son rayonnement s'illustre par des partenariats renforcés notamment avec la Clef et la Ville de Rueil Malmaison, des projets de résidences artistiques, de nouveaux parcours d'enseignements et la consolidation du cadre des classes à horaires aménagés musique et danse (CHAM et CHAD) avec le collège Debussy - toutes ces initiatives sont appelées à se poursuivre.

Plus encore, il est programmé, dans le cadre du projet des Cœur des Sources, le long du boulevard de la Paix, la construction d'un nouvel équipement moderne, répondant aux besoins des pratiques artistiques et étant plus adapté aux nécessités d'accessibilité.

Cet investissement ambitieux sera le symbole d'une politique culturelle ouverte à tous et à toutes les esthétiques alliant aussi bien le désir de démocratisation que les exigences d'une formation de qualité.

Cette ambition s'est accompagnée d'un soutien constant au fonctionnement du conservatoire malgré la disparition graduelle et aujourd'hui définitive des subventions de fonctionnement versées par l'Etat et par le Département, représentant une perte de près de 100 000 € par an.

Par ailleurs, fort de la volonté d'évoluer vers une tarification sociale et de préserver le dispositif CHAM et CHAD, la Ville a revu sa politique tarifaire afin de prendre en compte les quotients familiaux et de créer un tarif adapté au cursus CHAM et CHAD correspondant à un enseignement complémentaire obligatoire.

La crise sanitaire majeure a malheureusement bouleversé l'année scolaire en entraînant la fermeture du CRD à partir du 16 mars, annulant ainsi non seulement tous les cours *in situ* mais aussi tous les projets, notamment les événements liés au centenaire du conservatoire. Il est à souligner toutefois que tout le corps professoral et l'administration se sont mobilisés pour maintenir un enseignement à distance par tous les moyens disponibles, une initiative très suivie et très appréciée des familles. À ce titre les cotisations de l'année en cours ont continué à être prélevées, certaines ayant été réglées en une fois par les usagers à réception de la facture fin 2019.

En considérant d'une part que les cours, bien que poursuivis à distance, n'ont néanmoins pas pu avoir la même efficacité pédagogique qu'en présence des élèves et des professeurs, et d'autre part la compréhension des familles, dont très peu ont réclamé un remboursement, il est proposé à titre exceptionnel de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs 2020 du CRD (année scolaire 2020-21) par rapport à 2019, en guise de geste de bienveillance et de solidarité vis-à-vis de l'effort des familles.

Pour information, le CRD a prévu une reprise rigoureuse des enseignements tenant compte du maintien prévisible de mesures sanitaires à la rentrée prochaine, notamment la limitation du nombre d'élèves dans les cours collectifs (danse, art dramatique, ensembles vocaux et instrumentaux, Formation Musicale), sans pour autant changer radicalement ni le format ni la qualité des cursus artistiques, qui n'ont subi que de légers ajustements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs 2020 du CRD (année scolaire 2020-2021) tels qu'annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD votant contre,

ADOPTE les tarifs 2020 du Conservatoire à Rayonnement Départemental (année scolaire 2020-2021) tels qu'annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

VIE CULTURELLE - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

. Les frais de scolarité comprennent des frais de dossier qui doivent être réglés lors du dépôt de dossier de demande d'inscription ou de réinscription. Ces frais de dossier sont à multiplier, le cas échéant, par le nombre de spécialités demandées (musique, danse ou art dramatique) mais pas par discipline (p. ex. pas pour deux instruments). Non remboursables, ces frais de dossier resteront définitivement acquis à la Ville quel que soit le résultat de la demande d'admission. A ces frais de dossier s'ajoutent les tarifs spécifiques (droits de scolarité) variables selon les disciplines et les cursus choisis (se référer au tableau des tarifs ci-dessous).

OBJET	PRESTATIONS	TARIFS 2019	TARIFS 2020	VARIATION	OBSERVATIONS
Section Musique	<p>Frais de dossier : Il existe deux formules :</p> <p>a) un cursus complet, diplômant ou non, autour d'une discipline dominante (vocale ou instrumentale) dont le forfait comprend, outre cette dominante, un cours de formation ou de culture ou d'écriture musicale et une pratique collective.</p> <p>Les tarifs de ces cursus sont gradués suivant le temps de cours individuel dans la dominante (30', 45' ou 1h).</p> <p>b) un cursus par discipline unique, limité à certaines disciplines (avec accès à un orchestre ou à l'ensemble vocal)</p> <p>a) <u>Forfait pour cursus complet instrumental ou vocal (forfait)</u> ° Une dominante (chant ou instrument) + formation ou culture ou écriture musicale + pratique collective obligatoire ~ Saint-Germanois . Droits de scolarité 1er cycle jusqu'en milieu de 2ème cycle (30' individuel ou ateliers vocaux par 2 élèves en cursus complet) et Soutient à la pratique amateur (Pratique collective prioritaire + instrument 30')</p>	35,00 €	35,00 €	0%	
	<p>. Droits de scolarité fin de 2ème cycle et 3ème cycle (Certificat d'études musicales - CEM), 45' individuel</p>	441,00 €	441,00 €	0%	
	<p>. Droits de scolarité fin de 2ème cycle et 3ème cycle (Certificat d'études musicales - CEM), 45' individuel</p>	500,00 €	500,00 €	0%	
	<p>. Droits de scolarité cycle spécialisé (Diplôme d'études musicales - DEM) ou perfectionnement, 1h individuel</p>	545,00 €	545,00 €	0%	

	<p>~ Non Saint-Germanois</p> <ul style="list-style-type: none"> . Droits de scolarité 1er cycle jusqu'en milieu de 2ème cycle (30' individuel) . Droits de scolarité fin de 2ème cycle et 3ème cycle (CEM), 45' individuel . Droits de scolarité cycle spécialisé (DEM) ou perfectionnement, 1h individuel <p>°CURSUS CHAM : Forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit</p> <p>~ Saint-Germanois Tous instruments et maîtrise</p> <p>~ Non Saint-Germanois Tous instruments et maîtrise</p>	<p>1 038,00 €</p> <p>1 075,00 €</p> <p>1 111,00 €</p> <p>280,00 €</p> <p>280,00 €</p>	<p>1 038,00 €</p> <p>1 075,00 €</p> <p>1 111,00 €</p> <p>280,00 €</p> <p>280,00 €</p>	<p>0%</p> <p>0%</p> <p>0%</p> 	
<p>Section Musique (suite)</p>	<p>° Cours instrumental ou vocal supplémentaire (2ème dominante)</p> <p>~ Saint-Germanois</p> <ul style="list-style-type: none"> . Cours de 30' . Cours de 45' <p>~ Non Saint-Germanois</p> <ul style="list-style-type: none"> . Cours de 30' . Cours de 45' <p>b) <u>Cursus par discipline unique</u> (voir conditions dans le règlement d'études)</p> <p>° Formation musicale ou culture musicale Formation musicale (FM) - Histoire de la musique - Analyse</p> <p>~ Saint-Germanois</p>	<p>NOTE IMPORTANTE : pour les tarifs correspondant à une 2e discipline musicale, les frais de dossier ont été réglés pour la première discipline suivie, on ajoute donc simplement le coût du cours supplémentaire.</p>			
		<p>265,00 €</p> <p>315,00 €</p> <p>626,00 €</p> <p>703,00 €</p> <p>174,00 €</p>	<p>265,00 €</p> <p>315,00 €</p> <p>626,00 €</p> <p>703,00 €</p> <p>174,00 €</p>	<p>0%</p> <p>0%</p> <p>0%</p> <p>0%</p> <p>0%</p>	<p>en plus du forfait annuel</p> <p>en plus du forfait annuel</p> <p>en plus du forfait annuel</p> <p>en plus du forfait annuel</p>

	~ Non Saint-Germanois	451,00 €	451,00 €	0%	
	° Ecriture musicale ou musique de chambre				
	~ Saint-Germanois . Droits de scolarité	283,00 €	283,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois . Droits de scolarité	771,00 €	771,00 €	0%	
	° Atelier de technique vocale (+ accès à l'ensemble vocal)				
	~ Saint-Germanois	206,00 €	206,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois	412,00 €	412,00 €	0%	
	° Atelier d'informatique musicale (MAO, Musique assistée par ordinateur)				
	~ Saint-Germanois	174,00 €	174,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois	451,00 €	451,00 €	0%	
Section Musique (suite)					
	° Atelier de jazz				
	~ Saint-Germanois . Droits de scolarité	140,00 €	140,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois . Droits de scolarité	313,00 €	313,00 €	0%	
	° Orchestre, ensemble instrumental ou vocal ouverts aux amateurs				
	~ Saint-Germanois . Droits de scolarité	52,00 €	52,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				

	. Droits de scolarité	139,00 €	139,00 €	0%	
Section Art dramatique	° Cycle d'initiation (à partir de 11 ans)				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	187,00 €	187,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	452,00 €	452,00 €	0%	
	° Cycle 1 et cycle 2, 1^{ère} année				
	~ Saint-Germanois				
. Droits de scolarité	387,00 €	387,00 €	0%		
~ Non Saint-Germanois					
. Droits de scolarité	932,00 €	932,00 €	0%		
° Cycle 2, 2^e année à cycle spécialisé					
~ Saint-Germanois					
. Droits de scolarité	418,00 €	418,00 €	0%		
~ Non Saint-Germanois					
. Droits de scolarité	964,00 €	964,00 €	0%		
	Cycle de préparation aux concours des écoles supérieures (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur/CPES) en partenariat avec le CRR de Rueil-Malmaison et des Centres dramatiques nationaux				
	. Droits de scolarité - Tarif unique	550,00 €	550,00 €	0%	
Section Danse (classique ou contemporaine)	° Initiation (6 à 8 ans) et Cycle 1, 1^{ère} année (1 cours hebdomadaire)				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	288,00 €	288,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	733,00 €	733,00 €	0%	

	<p>° Cycle1, 2e années (2 cours hebdomadaires)</p> <p>~ Saint-Germanois</p> <p>. Droits de scolarité</p> <p>575,00 €</p> <p>575,00 €</p> <p>0%</p> <p>~ Non Saint-Germanois</p> <p>. Droits de scolarité</p> <p>838,00 €</p> <p>838,00 €</p> <p>0%</p> <p>° Cycle 1, 3e et 4e années (3 cours hebdomadaires)</p> <p>° Cycle 2, 1e et 2e années (3 cours hebdomadaires)</p> <p>~ Saint-Germanois</p> <p>. Droits de scolarité</p> <p>618,00 €</p> <p>618,00 €</p> <p>0%</p> <p>~ Non Saint-Germanois</p> <p>. Droits de scolarité</p> <p>870,00 €</p> <p>870,00 €</p> <p>0%</p>			
Section Danse (classique ou contemporaine) (suite)	<p>° Cycle 2, 3e et 4e années (3 à 4 cours hebdomadaires)</p> <p>° Cycle 3 (3 à 4 cours hebdomadaires)</p> <p>~ Saint-Germanois</p> <p>. Droits de scolarité</p> <p>659,00 €</p> <p>659,00 €</p> <p>0%</p> <p>~ Non Saint-Germanois</p> <p>. Droits de scolarité</p> <p>901,00 €</p> <p>901,00 €</p> <p>0%</p>			
	<p>° CURSUS CHAD (4 cours obligatoires dans les 2 disciplines dont une dominante). Forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit</p> <p>~ Saint-Germanois</p> <p>. Droits de scolarité</p> <p>280,00 €</p> <p>280,00 €</p> <p>0%</p> <p>~ Non Saint-Germanois</p> <p>. Droits de scolarité</p> <p>280,00 €</p> <p>280,00 €</p> <p>0%</p>			
Participation à des master classes	<p>~ Saint-Germain</p> <p>20,00 €</p> <p>20,00 €</p> <p>0%</p> <p>~ Hors Saint-Germain</p> <p>28,00 €</p> <p>28,00 €</p> <p>0%</p> <p>~ Elèves du CRD</p> <p>Gratuit</p>			

Location d'instrument par le CRD	~ Un trimestre	60,00 €	60,00 €	0%
	~ Un semestre	118,00 €	118,00 €	0%
	~ Année scolaire (septembre à juin)	175,00 €	175,00 €	0%

Il est appliqué aux droits de scolarité les réductions suivantes, pour les élèves saint-germanois :

- ° réduction de 25% pour les familles dont le Quotient Familial (QF) est inférieur ou égal à 350€ ;
- ° réduction de 15 % pour les familles dont le QF est compris entre 351 € et 685 €
- ° réduction de 10% pour les familles dont le QF est compris entre 686 € et 2000 €
- ° Les familles saint-germanoises de 3 enfants à charge et plus bénéficient d'une réduction supplémentaire de 10%.

Les frais de dossier demeurent acquis à la Ville quelle que soit l'issue de la demande d'inscription. Toute scolarité commencée est due en totalité dès la première semaine de cours. Pour les inscriptions prises après le 1er janvier de l'année scolaire en cours, les droits de scolarité seront calculés au *pro rata tempori* s.